

Informations importantes pour les demandes d'adaptation des études¹

La HEIG-VD propose des aménagements pour les étudiants ayant :

- un handicap
- une maladie chronique

nécessitant:

- un aménagement des études (cours, laboratoires).
- un aménagement des études en cas d'incapacité de travail
- un aménagement d'examen
- l'utilisation d'appareils spécifiques

Délais pour les demandes

L'étude d'une demande d'aménagement implique souvent une planification et du temps. C'est pourquoi les dossiers doivent être **en notre possession et complets le plus tôt possible** mais au plus tard aux dates suivantes :

Aménagement pour :	Délai
Cours et travaux pratiques + Examens du 1 ^{er} semestre Examens du 2 ^{ème} semestre	Fin de la première semaine de cours 15 janvier

Procédure

- Complétez le formulaire « Demande d'aménagement des études » : entrez vos informations personnelles et votre diagnostic médical. Utilisez ce formulaire et indiquez les changements souhaités pour aménager vos études en fonction de vos besoins individuels.
- Transmettez un **certificat médical** et les documents annexes : ce certificat médical doit répondre aux exigences mentionnées ci-dessous. Nous vous prions de joindre tous les rapports et les décisions des établissements d'enseignements déjà suivis.
- Pour les handicaps permanents, les aménagements décidés peuvent valoir pour l'ensemble des études.

Adresse d'envoi

La demande d'aménagement des études signée ainsi que le certificat médical doivent être envoyés par courrier ou email au secrétariat du Centre Formation de Base ou directement déposées.

¹ Le présent document/texte reprend en le réadaptant légèrement un document élaboré par un autre établissement d'enseignement et de recherche, avec autorisation de son auteur

Frais

Les aménagements des études entraînant des frais vous seront facturés. Les demandes de remboursement à l'AI ou autre instance (pour les étrangers) vous incombent.

Important

Un fois l'aménagement confirmé, il est de la responsabilité de l'étudiant-e de prendre contact avec ses enseignants à des fins d'organisation pour les épreuves durant le semestre.

Certificat médical

Un **certificat médical officiel** avec les informations suivantes doit être fourni :

1. Date du diagnostic. Ce certificat doit être récent (maximum 3 mois pour les nouveaux étudiants)

2. Diagnostic détaillé :

- Handicap physique : selon classification ICF (International Classification of Functioning, Disability and Health)
- Trouble psychique : selon classification DSM IV (Diagnostic Statistical Manual of the American Psychiatric Association)

3. Les diagnostics pour **dyslexie, déficit de l'attention et **hyperactivité** doivent être accompagnés d'un **test neuropsychologique** (incluant le détail des tests effectués et résultats).**

4. Description des limitations fonctionnelles affectant vos études.

5. Description de l'évolution de l'invalidité : progression ou diminution à venir dans le temps. Si l'invalidité est permanente cela doit être mentionné dans ce certificat.

6. Une description des soins médicaux et autres mesures à ce jour et leur efficacité.

7. Recommandations d'aménagement des études (stratégie, aide, support).

8. Suggestions concrètes d'aménagement durant les examens oraux et/ou écrits.

9. Si un temps supplémentaire est nécessaire pour les examens, son taux doit être précisé.

Le certificat médical et autres documents doivent être fournis en français avec **signature originale**.